



EUROJURIS FRANCE et eJust, 1^{er} centre d'arbitrage en ligne, signent un partenariat inédit au service des entreprises pour la résolution des litiges commerciaux

Paris, le 13 septembre 2016 – [EUROJURIS FRANCE](#), le réseau qui fédère plus de 1 000 professionnels du droit sur l'ensemble du territoire, et [eJust](#), le centre à l'origine de la première plateforme d'arbitrage en ligne dédiée aux entreprises, annoncent la signature d'un partenariat inédit. Celui-ci vise à faciliter l'accès au droit à toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leurs moyens, dès lors qu'elles sont confrontées à un litige commercial dans le cadre de leurs activités.

La solution eJust permet aux entreprises de régler leurs litiges par le biais d'une plateforme 100 % digitale. Le recours à cet « eTribunal » leur permet d'éviter une procédure longue et onéreuse en les assurant d'un règlement juste par un professionnel du droit. Dans le cadre du partenariat engagé, les membres d'EUROJURIS FRANCE seront formés à l'arbitrage eJust et pourront désormais intervenir suivant leurs domaines de spécialisation dans le règlement de litiges.

L'arbitrage en ligne, une solution innovante et adaptée aux besoins des entreprises

À travers sa plateforme d'arbitrage en ligne, eJust propose une solution innovante pour une justice plus accessible, plus simple et plus rapide pour les entreprises qui rencontrent des litiges commerciaux. 100 % dématérialisée, cette plateforme permet en effet d'éviter une procédure devant une juridiction étatique et d'accélérer le règlement du litige commercial. La résolution du conflit par le biais de la solution eJust est ainsi réalisée en 25 et 40 jours, au lieu de 3 ans en moyenne dans le cadre d'une procédure traditionnelle. Cette solution pourra être un grand soulagement pour les contentieux de masse et plus particulièrement ceux liés au recouvrement de créances, à la propriété intellectuelle, aux contrats de crédit-bail ou encore aux relations entre franchisés et franchiseurs.

Cette méthode d'arbitrage, validée par les pouvoirs publics et valable dans plus de 150 pays, répond à une demande croissante des entreprises. *« Jusqu'à présent, les entreprises confrontées à des factures impayées ou à des litiges avec leurs partenaires commerciaux renonçaient souvent à porter le contentieux devant le juge, car les coûts représentés par la procédure demeurent trop élevés. La solution eJust s'est construite à partir de ce constat. L'arbitrage en ligne représente en effet la solution la plus adaptée pour ces entreprises car elle est plus efficace, plus rapide et moins coûteuse »* explique Amiel Feldman, avocat et fondateur d'eJust.

Les membres d'EUROJURIS FRANCE, des arbitres spécialisés sur de nombreuses compétences au service des entreprises

Pour procéder aux arbitrages, eJust s'appuie sur des avocats indépendants, rigoureusement sélectionnés en fonction de leurs compétences juridiques et sectorielles. *« C'est dans ce cadre que s'inscrit notre partenariat avec eJust, explique Sophie Clanchet, Présidente d'EUROJURIS FRANCE. Notre réseau se distingue aujourd'hui par un taux d'avocats spécialistes supérieur à la moyenne nationale mais aussi par la diversité des secteurs d'activité maîtrisés par les membres : construction, BTP, hôtellerie restauration, agriculture, collectivités, etc. Nous sommes fiers de pouvoir mettre ces expertises ainsi que celles de nos huissiers à la disposition des entreprises qui ont recours à eJust, et de faciliter ainsi la gestion de leurs activités au quotidien. »*

« Nous avons besoin de professionnels expérimentés et spécialisés dans ces domaines, comme les membres d'EUROJURIS FRANCE, qu'il s'agisse des avocats à même de trancher les litiges ou des huissiers à même de faciliter la mise en œuvre des décisions. » complète Amiel Feldman.

Les membres d'EUROJURIS FRANCE seront formés à l'utilisation de la plateforme et au suivi des procédures de l'arbitrage en ligne. À l'issue de la formation, les membres du réseau obtiendront la certification eJust, attestant leur aptitude à régler un litige sur la plateforme. En tant qu'arbitres, ils seront évalués en continu sur trois critères : le respect des processus et des délais, la qualité des échanges avec les parties ainsi que la clarté des sentences et des décisions rendues. Avant de s'engager dans un arbitrage, les membres devront également signer une déclaration garantissant leur indépendance et leur impartialité envers les parties concernées par cette procédure.

EUROJURIS FRANCE engage le dialogue avec la legaltech

A travers ce partenariat, EUROJURIS FRANCE et eJust s'engagent également à mener conjointement les réflexions concernant le marché du droit qui connaît aujourd'hui de profondes mutations liées au digital, à la déjudiciarisation de l'activité et à la libéralisation des prestations juridiques. Dans ce contexte de transformation, EUROJURIS FRANCE œuvre pour redessiner les contours de la profession. « Nous sommes guidés par une volonté d'ouverture. La réflexion entre représentants d'une même profession ne suffit plus. Nous avons décidé d'associer l'ensemble des parties prenantes du marché du droit car l'air du temps est à l'innovation collective. L'arrivée de nouveaux acteurs comme eJust est une formidable opportunité pour imaginer de nouvelles manières de travailler au profit d'une valeur ajoutée toujours plus grande pour nos clients », conclut Sophie Clanchet.

A propos d'EUROJURIS FRANCE

EUROJURIS FRANCE est un réseau qui fédère plus de 1 000 professionnels du droit, avocats et huissiers. Présents sur l'ensemble du territoire, les membres du réseau EUROJURIS FRANCE privilégient une approche humaine de l'exercice du droit à travers des prestations de qualité et un service de conseil sur mesure à destination de leurs clients - entreprises, collectivités et particuliers. Pour répondre aux évolutions de la profession, le réseau EUROJURIS FRANCE innove et modernise les pratiques du droit au profit de ses membres, à travers des dispositifs de partage de bonnes pratiques leur permettant de se former au quotidien et de développer des compétences en matière de gestion et de croissance de leurs cabinets. Le réseau est également représenté à l'international, à travers EUROJURIS International, présents dans 40 pays avec plus de 6 000 correspondants. Plus d'informations sur <http://www.eurojuris.fr>

A propos de eJust

eJust est un centre d'arbitrage dont les équipes sont basées à Paris et à Genève. eJust est une institution qui démocratise l'arbitrage à la portée de tous les professionnels et entreprises. L'arbitrage est régi en France par les articles 1442 et suivants du Code de procédure civile. Il en résulte la possibilité de recourir à un mode alternatif des litiges, resté jusqu'à aujourd'hui peu accessible aux nombreux acteurs de l'économie. eJust démocratise cet accès grâce à une maîtrise de coûts de la procédure et un réseau développé d'arbitres disposant d'une expérience reconnue dans le domaine du litige.

Plus d'informations sur : <http://ejust.fr>

Contacts presse

EUROJURIS

Malini Rantchor – 01 58 65 01 34
mrantchor@hopsotch.fr

Marjolaine Ratier : 01 46 33 07 19
marjolaine.ratier@eurojuris.fr

eJust

Armelle Bellenger – 01 77 75 77 00
armelle.bellenger@mcslittlestories.com